



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission interministérielle
de coordination**

Appel à projets « Quartiers d'été »

Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République dans son discours des Mureaux et suite à la décision prise par le Premier ministre lors du Comité interministériel des villes du 29 janvier dernier, le ministère de la Ville reconduit l'opération Quartiers d'été en 2021.

L'opération « Quartiers d'été 2021 » a pour ambition que cette période estivale soit pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
- Un temps de préparation et d'accompagnement à l'après-covid ;
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Une attention particulière sera portée aux projets proposant notamment :

- Des rencontres et activités inter-quartiers ;
- Des activités aussi en soirée et les week-ends afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes ;
- Des activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

PUBLIC CONCERNÉ

Sont concernés l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Une attention particulière sera portée aux projets à destination des 12-25 ans et favorisant l'implication des jeunes filles et des femmes.

ÉLIGIBILITÉ

Les actions peuvent être portées par des associations ou des collectivités territoriales.

Elles doivent se dérouler durant les mois **de juillet et d'août 2021**.

Le projet présenté devra être suffisamment structurant et la demande de participation de l'État ne pourra être inférieure à 1 000 euros.

Comme pour les autres actions portées par le Ministère de la Ville, les porteurs qui seront soutenus par ce fonds devront s'engager à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

COMMUNICATION

Les porteurs de projets labellisés et ayant reçu un soutien financier au travers des Quartiers d'été 2021 s'engagent à mettre en place une politique de communication et d'information *via*, le cas échéant, leur site Internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, intermédiation orale, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres...).

Les porteurs s'engagent également à communiquer autant que faire se peut sur la plateforme : <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>

Tous les supports de communication devront faire mentionner le soutien du Ministère de la Ville, par l'utilisation obligatoire du logo Quartiers d'été 2021 et la mention de l'opération.

CONSTITUTION DES DOSSIERS

Les demandes de subventions devront être déposées sur le portail internet DAUPHIN <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>.

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.

Sur DAUPHIN, la demande au BOP 147 doit impérativement être faite dans la rubrique « 74 Subventions d'exploitation - État » en indiquant le financeur 03-ÉTAT-POLITIQUE-VILLE.

Elle devra identifier le QPV ciblé.

Avant l'intitulé de l'action, merci de mentionner « QE2021 - ».

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers devront être déposés **au plus tard le 21/06/2021, à minuit**. Ils seront étudiés à l'issue de ce délai dans la limite des crédits disponibles.

Tout dossier déposé après cette date ne sera pas pris en compte.

COMPTE RENDU QUALITATIF ET FINANCIER

Conformément aux termes de l'acte attributif de financement, les structures subventionnées en 2020 dans le cadre du fonds Quartiers d'été doivent produire le bilan qualitatif et financier de l'action lors du dépôt de la demande de subvention « Quartiers d'été » pour 2021.

Le bilan devra donc être adressé par mail à : pref-politique-de-la-ville@allier.gouv.fr en même temps que la nouvelle demande. Il devra également être saisi en ligne sur le site DAUPHIN. Le non-respect de cet engagement donnera lieu à un ordre de reversement de la subvention.

CONTACTS

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter :

- Stéphanie COSSE, chargée de mission Politiques interministérielles Ville et enquêtes publiques : pref-politique-de-la-ville@allier.gouv.fr
- Christine CORNELLE, chargée de la programmation de la politique de la ville : pref-politique-de-la-ville@allier.gouv.fr